



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 06090

Numéro SIREN : 323 036 186

Nom ou dénomination : CM-CIC PARTICIPATIONS IMMOBILIERES

Ce dépôt a été enregistré le 09/04/2013 sous le numéro de dépôt 32969



1303299902

DATE DEPOT : 2013-04-09
NUMERO DE DEPOT : 2013R032969
N° GESTION : 2001B06090
N° SIREN : 323036186
DENOMINATION : CM-CIC PARTICIPATIONS IMMOBILIERES
ADRESSE : 6 R DE VENTADOUR 75001 PARIS
DATE D'ACTE : 2013/03/01
TYPE D'ACTE : ACTE
NATURE D'ACTE : DELEGATION DE POUVOIR

DELEGATION DE POUVOIRS

Monsieur Germain BRENCKLE

domicilié professionnellement 34 Rue du Wacken 67000 STRASBOURG

agissant, en sa qualité de Président de :

CM-CIC PARTICIPATIONS IMMOBILIERES

Société par actions simplifiée au capital de 5.800.000 €, dont le siège social est situé 6 Rue de Ventadour 75001 PARIS, RCS PARIS 323 036 186.

nommé par délibérations de l'Assemblée Générale extraordinaire du 30 mars 2012,

déclare arrêter de la manière suivante, par application des dispositions statutaires du Groupement susnommé, la délégation de pouvoirs ci-après, de même que les conditions dans lesquelles il substitue dans ses pouvoirs de représentation le mandataire.

Monsieur Germain BRENCKLE, es-qualité de Président de la société, délègue de manière limitée et spécialisée au domaine JURIDIQUE, eu égard aux objets déterminés concernés, au profit de :

Monsieur Yann MALLET

domicilié professionnellement à 67000 STRASBOURG, 34 rue du Wacken,

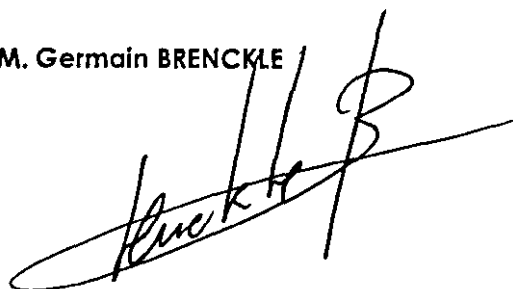
les pouvoirs suivants concernant le domaine particulier du JURIDIQUE, à savoir :

- Représenter la société vis-à-vis des tiers à l'effet d'accomplir toutes opérations et toutes formalités auprès de tous Registres du commerce et des sociétés et tous Tribunaux de commerce.
- Etablir tous documents tels que notamment correspondances et déclarations à toutes administrations, tous organismes sociaux, bancaires, financiers,
- Faire toutes opérations de banque,
- Passer, signer et certifier conformes tous actes, contrats, procès-verbaux, faire toutes déclarations, élire domicile,
- Effectuer tous paiements d'actes ou de factures.

Et d'une manière générale accomplir toutes opérations annexes ou connexes liées à cette activité.

Fait à STRASBOURG, le 13/13

M. Germain BRENCKLE





1303299901

DATE DEPOT : 2013-04-09

NUMERO DE DEPOT : 2013R032969

N° GESTION : 2001B06090

N° SIREN : 323036186

DENOMINATION : CM-CIC PARTICIPATIONS IMMOBILIERES

ADRESSE : 6 R DE VENTADOUR 75001 PARIS

DATE D'ACTE : 2013/02/01

TYPE D'ACTE : DECISION DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

NATURE D'ACTE : NOMINATION DE PRESIDENT

NOMINATION DE REPRESENTANT PERMANENT

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

B

0.136000

CM-CIC PARTICIPATIONS IMMOBILIERES

Société par actions simplifiée au capital de 5 800 000 euros
Siège Social : 6 Rue de Ventadour 75001 PARIS
RCS Paris B 323 036 186

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE de PARIS
I M R
09 AVR. 2013
N° DEPOT 32969

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 1^{ER} FEVRIER 2013

L'an deux mille treize, et le 1^{er} février à Orvault, à 10 heures 15,

La Société **CM-CIC IMMOBILIER**, Société par Actions Simplifiée au capital de 31 137 360 euros, dont le siège social est à ORVAULT (44700) – 2 Rond-point des Antons, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 388 291 429, représentée par Monsieur Jean ROUSSELOT,

Associé unique de la société CM-CIC Participations Immobilières,)

Etant précisé que KPMG, Commissaire aux comptes, est absent et excusé,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Nomination d'un nouveau Président et de son représentant permanent

DE 01/02/2013 PE
AA 02/02/2013 EB

DECISION UNIQUE

M. Germain BRENCKLE, Président de la société, a fait part de son souhait d'être le représentant permanent de l'actionnaire unique, dans le cadre où celui-ci occuperait la Présidence de la société.

En conséquence, l'associé unique prend acte de la fin du mandat de M. Germain BRENCKLE pour son propre compte, et décide d'être, à compter de ce jour, Président de la société pour la durée du mandat restant à courir de M. Germain BRENCKLE, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Conformément à l'article 14 des statuts, l'associé unique décide de désigner M. Germain BRENCKLE en qualité de représentant permanent de CM-CIC IMMOBILIER, dans le cadre de son mandat de Président de la société.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

CM-CIC IMMOBILIER
M. Jean ROUSSELOT